Image not found or type unknown

Stationnement très gênant...

Par **noooop**, le **24/11/2016** à **18:06**

Bonjour,

J'ai reçu une contravention pour un stationnement très gênant d'un véhicule motorisé sur un trottoir...

Le lieu indiqué mentionne le nom de l'avenue mais pas le numéro... Est-ce un motif suffisant pour contester la contravention ?

Je vous remercie par avance.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés